

Strasbourg, 23 mai 2025

PC-RAC(2025)10

COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS DU CONSEIL DE L'EUROPE (PC-RAC)

5E REUNION

21-23 MAI 2025

PALAIS DE L'EUROPE, SALLE 7

Rapport abrégé de réunion

Document préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits humains et État de droit

<https://www.coe.int/fr/web/cdpc/pc-rac> | DGI-PCRAC@coe.int

Lors de sa cinquième réunion (Strasbourg, France, du 21 au 23 mai 2025), tenue conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres, et présidée par M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Président du PC-RAC, Roumanie), le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (ci-après dénommé « le PC-RAC » ou « le Comité ») a :

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

Pris note des remarques introductives de M. Cornel-Virgiliu Calinescu, Président du Comité ;

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux ainsi que du rapport de la 4e réunion

Adopté l'ordre du jour de la réunion ;

Adopté le rapport de la 4^e réunion du Comité ;

Point 3 de l'ordre du jour

Informations par le Président et le Secrétariat

Pris note des informations présentées par le Président sur les développements récents, plus particulièrement sa participation à la réunion du Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) du Conseil de l'Europe les 28 et 29 avril 2025, et à la 87e réunion plénière du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération en matière pénale (PC-OC) du Conseil de l'Europe du 13 au 15 mai 2025. Le Comité a aussi été informé des événements à venir pertinents, notamment des réunions au cours desquelles la présidence et le secrétariat présenteront les travaux du PC-RAC et les versions de travail du projet de Protocole additionnel et du projet de Rapport Explicatif. Celles-ci sont la 87e réunion plénière du CDPC du 17 au 19 juin 2025, la 17e réunion de la Conférence des Parties à la STCE n° 198 les 4 et 5 novembre 2025, la 88e réunion plénière du PC-OC du 4 au 6 novembre 2025, la 88e réunion plénière du CDPC du 25 au 27 novembre 2025 ;

Informé le Comité du changement de représentants de Malte et du Monténégro, ainsi que de l'ajout d'un représentant pour la délégation ukrainienne ;

Invité l'Allemagne, l'Islande, le Liechtenstein et la Lituanie à considérer la nomination de leurs représentants avant la prochaine réunion ;

Pris note de la décision temporaire de la Suisse de ne pas nommer de représentant ;

Point 4 de l'ordre du jour

Lecture du deuxième projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) et éléments du Rapport Explicatif

Accueilli avec satisfaction les contributions écrites sur le deuxième projet de Protocole additionnel complétant la STCE n° 198 (ci-après dénommé « deuxième projet ») et éléments du Rapport Explicatif de l'Arménie, de l'Union européenne, de la Géorgie, de la Norvège, du PC-OC, du Royaume-Uni, et de Saint-Marin, et les a invités à intervenir lors de l'examen des dispositions concernées ;

Invité les délégations qui n'ont pas fourni de contributions écrites à intervenir et à faire part de leurs commentaires et de leurs propositions de rédaction au cours des discussions ;

Convenu que les éléments de rapport explicatif ne seront pas discutés dans leur intégralité, en raison de contraintes de temps pendant la réunion, et a invité les délégations à envoyer des commentaires écrits supplémentaires, s'ils en ont, sur le rapport explicatif afin que le Secrétariat révise et fournisse le projet de rapport explicatif au Protocole additionnel complétant la STCE n° 198 pour examen lors de la prochaine réunion du Comité ;

Achévé la lecture du préambule et des articles du deuxième projet, et a discuté des clarifications et des amendements jugés nécessaires pour parvenir à un accord sur les dispositions du projet ;

Pris la décision de supprimer l'article 3 du deuxième projet, et a chargé le Secrétariat du PC-RAC de réviser le projet de texte des autres dispositions en se basant sur l'issue des discussions et à la lumière des propositions de rédaction qui ont été soutenues oralement et à l'écrit ;

Chargé le Secrétariat du PC-RAC de communiquer une liste de questions et de propositions de rédaction concernant les articles qui ont fait l'objet de négociations approfondies, y compris les articles 5, 8, 19, 23 et 24, afin de recueillir des observations écrites dans un bref délai, en vue de finaliser le troisième projet et de le diffuser avant la sixième réunion du Comité ;

**Point 5 de
l'ordre du jour**

**Échange d'informations sur les développements pertinents pour
les travaux du PC-RAC**

Pris note qu'aucune question n'a été soulevée au titre du point 5 ;

**Point 6 de
l'ordre du jour**

Divers

Pris note que le mandat du Président et du Vice-Président expirera le 31 mai 2025 et a noté que le Secrétariat lancera, d'ici le 31 mai 2025, la procédure d'élection par procédure écrite ;

Désigné le Président actuel, M. Cornel Virgiliu Calinescu, pour présenter les travaux et les progrès du PC-RAC, ainsi que la version de travail du projet de Protocole additionnel lors de la prochaine réunion plénière du CDPC qui se tiendra du 17 au 19 juin 2025 ;

Décidé de tenir la prochaine réunion du Comité au cours de la première semaine d'octobre, et d'étendre sa durée à 5 jours ;

**Point 7 de
l'ordre du jour**

Adoption du rapport abrégé et clôture de la réunion

Adopté le rapport abrégé de réunion à l'issue de la réunion.